

plus attentif sur l'établissement de tant de sociétés qui se multiplient dans ce royaume, comme dans les païs étrangers (a).

On publie que le Roi ne voulant pas que ses propres colonies aient un mauvais exemple, se fait un cas de conscience d'accéder à un traité fait par la France avec des sujets rebelles envers leur Souverain, & qu'en conséquence d'après l'avis de son confesseur, il refuse de prendre part à la guerre que ce traité occasionne; le tems apprendra ce qu'il faut penser de ce bruit. Mais il est certain que si nos colonies imitent celles des Anglois, comme il est fort à craindre, il est inutile de songer à les soumettre. Une armée de trois cents mille hommes n'y suffiroit pas, vû l'étendue du terrain qu'elles occupent; les ressources & les moïens de résistance qu'elles auroient.

## P O R T U G A L.

LISBONNE (le 24 Mars.) Depuis que la France a fait un traité avec les colonies

---

(a) Réflexions & anecdotes relatives à ces sortes de sociétés dans les Journ. du 15. Mars 1775, p. 406. ---- 1. Avril 1777, p. 328 & autres cités là-même. Tandis que les assemblées prétendues scientifiques travaillent à détruire la religion, les académies domestiques & secrettes s'occupent de la destruction des mœurs. C'est renverser l'édifice de la société humaine, en abattant les deux colonnes sur lesquelles il porte.